

PRIX LES ARTS ET LA VILLE 2009 CONCOURS

PRIX
FRANCOPHONE
DU
DÉVELOPPEMENT
CULTUREL
LOCAL

GUIDE DE
PARTICIPATION

LES ARTS ET LA CULTURE SONT PARTIE PRENANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES. ILS SONT MÊME FONDAMENTAUX, CAR ILS SONT À LA FOIS VECTEUR D'IDENTITÉ, D'ATTRACTIVITÉ, DE RAYONNEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE.

AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE, LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES FRANCOPHONES ET ACADIENS CONTRIBUE À ENRICHIR LE CARACTÈRE DISTINCTIF ET ATTRACTIF DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET À AFFIRMER LA FRANCOPHONIE À L'ÉCHELLE NORD-AMÉRICAINE.

CE CONCOURS VISE À VALORISER LES MUNICIPALITÉS QUI SOUTIENNENT LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES FRANCOPHONES AU PLAN LOCAL.

AU-DELÀ DE LA REMISE DU PRIX, LE PROCESSUS DE CE CONCOURS CONTRIBUE À FAIRE RAYONNER, DANS L'ESPACE PUBLIC, L'ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS ENVERS LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES COLLECTIVITÉS FRANCOPHONES.

ORGANISMES ADMISSIBLES

Municipalités locales et régionales des provinces et territoires canadiens à l'exclusion du Québec. Les municipalités peuvent déposer leur projet seules ou en collaboration avec un organisme artistique ou culturel.

TYPES DE PROJET ADMISSIBLES

Une réalisation culturelle qui se distingue par son apport au développement de la collectivité francophone.

Par exemple : une infrastructure, un équipement culturel, une activité ou une mesure (programmes, partenariats, politiques, plans d'action, etc.)

Le projet doit avoir été réalisé après 2004.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- :: Impacts de la réalisation (40%)
(Retombées économiques, sociales, communautaires et culturelles, participation citoyenne, inclusion de la population francophone en situation minoritaire, etc.)
- :: Perspective de développement culturel durable (30%)
(Approche intégrée, partenariats, vision à long terme, durabilité, etc.)
- :: Originalité et excellence (30%)
(Réponses inédites aux besoins, distinction, etc.)

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉALISATION ?

Vous devez remplir le **dossier de candidature**, disponible sur le site Internet de Les Arts et la Ville au www.arts-ville.org, **sous la rubrique « Activités »**. Vous y trouverez plus de détails sur les critères d'évaluation.

ÉVALUATION

Les réalisations seront évaluées par un jury indépendant composé de représentants des milieux municipaux et culturels, et de partenaires. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les réalisations soumises ne répondent pas aux critères.

PRIX

Le prix sera remis à la municipalité lauréate à l'occasion du dîner du **jeudi 28 mai 2009** du 22^e colloque annuel de Les Arts et la Ville qui aura lieu à Lévis.

DIFFUSION

Les projets seront diffusés pendant la durée du colloque et de façon permanente sur le site Internet de Les Arts et la Ville. Le lauréat fera également l'objet d'une campagne de communication auprès des médias ainsi que des principales associations municipales et culturelles.

DATE LIMITE

Les dossiers de candidature doivent parvenir en format électronique avant le **6 mars 2009** par courriel à recherche@arts-ville.org ou sur support CD-ROM par la poste à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville

870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

INFORMATION

Pour plus d'information sur les critères d'évaluation ou pour vérifier l'admissibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !

Martin Valiquette
T. 418 691 7480
C. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org

En partenariat avec

Secrétariat
aux affaires
intergouvernementales
canadiennes
Québec



Les Arts et la Ville
est financé par :

Ministère de la Culture,
des Communications
et de la Condition
féminine
Québec



Patrimoine
canadien
Canadian
Heritage

PRIX LES ARTS ET LA VILLE 2009 COMPETITION

PRIX
FRANCOPHONE
DU
DÉVELOPPEMENT
CULTUREL
LOCAL

PARTICIPATION
GUIDE

ART AND CULTURE ARE AN INTEGRAL PART OF SUSTAINABLE TERRITORIAL DEVELOPMENT. IN FACT, THEY ARE FUNDAMENTAL, BECAUSE THEY ARE SIMULTANEOUS VECTORS OF IDENTITY, APPEAL, INFLUENCE AND SOCIAL COHESION.

AT THE HEART OF CANADIAN SOCIETY, THE CULTURAL DEVELOPMENT OF FRANCOPHONES AND ACADIANS CONTRIBUTES TO ENRICHING THE DISTINCTIVE AND ATTRACTIVE CHARACTER OF LOCAL GROUPS AND AFFIRMS FRENCH-SPEAKING COLLECTIVITIES ON A NORTH AMERICAN SCALE.

THIS COMPETITION AIMS TO UNDERSCORE MUNICIPALITIES THAT SUPPORT THE CULTURAL DEVELOPMENT OF FRANCOPHONES IN THEIR LOCALITY.

BEYOND ATTRIBUTING A PRIZE, THE COMPETITION CONTRIBUTES TO BROADCASTING, IN THE PUBLIC ARENA, THE COMMITMENT OF MUNICIPALITIES TOWARD THE CULTURAL DEVELOPMENT OF FRENCH-SPEAKING POPULATIONS.

ADMISSIBLE ORGANIZATIONS

Local and regional municipalities in Canadian provinces and territories, with the exception of Québec. Municipalities may file their project alone or in collaboration with an artistic or cultural organization.

TYPES OF ADMISSIBLE PROJECTS

A cultural realization that stands out through its contribution to the development of the French-speaking collectivity.

For example: an infrastructure, cultural facilities, an activity or a measure (programs, partnerships, policies, action plans, etc.)

The project must be realized after 2004.

EVALUATION CRITERIA

- :: Impacts of the realization (40%)
(Economic, social, community and cultural fallout, citizen participation, inclusion of the francophone population in a minority situation, etc.)
- :: Perspective for sustainable cultural development (30%)
(Integrated approach, partnerships, long-term vision, sustainability, etc.)
- :: Originality and excellence (30%)
(Innovative responses to needs, distinction, etc.)

HOW TO PRESENT A REALIZATION?

You must fill out the **candidacy file**, available on the website of Les Arts et la Ville www.arts-ville.org under "Activités." The site posts further details on the evaluation criteria.

EVALUATION

The realizations are evaluated by an independent jury made up of representatives from the cultural and municipal spheres, as well as partners. The jury reserves the right not to award a prize if the achievements submitted do not meet the criteria.

PRIZE

The prize will be awarded to the winning municipality on **Thursday, May 28, 2009** at a dinner of the 22th annual colloquium of Les Arts et la Ville, held in Lévis.

DISSEMINATION

The projects will be permanently posted on the website of Les Arts et la Ville. The winner will also be highlighted in a communication campaign in the media and among main municipal and cultural associations.

DEADLINE

The electronic version of the candidacy files must arrive before **March 6, 2009** by e-mail at recherche@arts-ville.org or on a CD-ROM by conventional mail at the following address:

Les Arts et la Ville

870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

INFORMATION

Do not hesitate to contact us for more information on the evaluation criteria or to verify the admissibility of your project!

Martin Valiquette
T. 418 691 7480
E. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org

In partnership with: **Secrétariat
aux affaires
intergouvernementales
canadiennes**

Québec



Les Arts et la Ville
is funded by:

**Ministère de la Culture,
des Communications
et de la Condition
féminine**

Québec



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage